

Le Président

**Madame Martine VASSAL**  
**Présidente**  
**Aix-Marseille-Provence Métropole**

Le Pharo  
58, boulevard Charles-Livon  
13007 Marseille

Marseille, le 2 novembre 2023

Objet : Déplafonnement Versement Mobilité

Madame la Présidente,

Vous avez signé une tribune dans le journal Le Monde, aux côtés d'autres Présidents de Région, de Métropoles et du Maire de Nice, le 5 septembre dernier.

Dans celle-ci, vous demandez au gouvernement de nouveaux moyens pour financer le développement des transports en commun. Parmi les actions de court terme envisagées, vous identifiez prioritairement le relèvement du plafond et la hausse du versement mobilité.

Sur l'ensemble du territoire, les entreprises, via leur contribution au versement mobilité ou leur prise en charge de la moitié des coûts de transports de leurs salariés, sont déjà les premières sources de financement des transports en commun.

A l'échelle de notre collectivité d'Aix-Marseille-Provence, elles financent à hauteur de 383,8 M€ les transports en commun<sup>1</sup>, soit 48 % du budget annexe des transport en 2022.

Dans un contexte d'inflation et de forte baisse du taux de chômage sur le marché du travail, la masse salariale s'est fortement accrue et cette dynamique se poursuivra, augmentant mécaniquement les recettes du versement mobilité.

Assis sur la masse salariale, le versement mobilité augmente directement le coût du travail. Depuis sa création, il n'a cessé de croître, à un rythme d'ailleurs supérieur à celui de la masse salariale. Ainsi, entre 2011 et 2021, les recettes du versement mobilité au niveau national ont augmenté de 44,5 %, soit une hausse de 3,8 % par an en moyenne depuis 10 ans, tandis que la masse salariale s'est accrue de 25,3 % sur la même période. Hors Ile-de-France, le versement mobilité représente près de la moitié des 8,8 milliards d'euros de ressources des AOM<sup>2</sup> en 2019. Au total, en 2022, le versement mobilité payé par les employeurs s'élevait à 10,7 milliards d'euros.

Nous avons bien conscience que le modèle de financement des transports traverse une crise inédite et profonde. Mais le relèvement du plafond et la hausse du versement mobilité sont

---

<sup>1</sup> Rapport-2022-Observatoire-Fiscalité métropolitain

<sup>2</sup> Autorité Organisatrice de Mobilité

des réponses inadaptées qui feraient peser sur les employeurs une charge excessive, alors même que la suppression de la CVAE, initialement prévue pour 2024, s'étale désormais sur quatre ans.

Sur-sollicitées, les entreprises ne peuvent pas servir de variable d'ajustement, qui plus est dans une conjoncture économique fragile couplée à une forte hausse du prix de l'énergie. Non seulement la hausse du versement mobilité n'est pas la solution pour garantir une trajectoire financière soutenable des Autorités Organisatrices de Mobilité, mais elle nuirait à la compétitivité des entreprises, à la création d'emplois et à l'attractivité des territoires.

Alors même que les entreprises investissent massivement pour la transition écologique, leurs capacités d'investissement et de développement de leur activité doivent être impérativement préservés.

Le relèvement du plafond des taux du versement mobilité, impôt de production qui affecte déjà le coût du travail, représenterait un danger pour la compétitivité des entreprises concernées. Dans ces conditions, relever le taux du versement mobilité n'est pas acceptable. Il est toutefois indispensable que des solutions alternatives soient identifiées en concertation avec les entreprises, afin de garantir un financement stable et équitable des transports publics.

Enfin, l'absence des organisations patronales interprofessionnelles représentatives dans les instances décisionnaires de votre autorité organisatrice nuit gravement à l'indispensable concertation préalable avec les entreprises de notre territoire, non seulement sur les charges affectées aux entreprises mais aussi sur les réflexions d'organisation de la mobilité.

Comptant sur votre compréhension et votre action, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma haute considération.



**Philippe Korcia**  
President de l'Upe 13